

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 26 septembre 2024

Délibération n°2024-151 - Emploi – Soutien financier à l'association Mission locale de la Seine et du Loing - Approbation et autorisation de signature de la convention d'objectifs – Année 2024

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	57
Ne prend pas part au vote	0
Votants	57
Abstention	0
Suffrage exprimés	57
Majorité absolue	29
Pour	57
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 20 septembre, s'est réuni Salle de la Samoienne à Samoies-sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2024/132), Véronique FÉMÉNIA, Anne GHYSSENS, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVOET, Lamia KORT, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD (à partir de la délibération N°2024/132) , Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ (à partir de la délibération N°2024/132), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Dominique LHOSTIS à M. Pascal GOUHOURY

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ (à partir de la délibération N°2024/132)

Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET

Mme Hélène MAGGIORI à M. Laurent ROUSSEL

Mme Judith REYNAUD à M. Thibault FLINE

Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE

Mme Sonia RISCO à M. Anthony VAUTIER

Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY

M. Thomas IANZ à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD
Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD
M. Michaël GOUÉ
Mme Sophie BERTHOLIER
M. Frédéric VALLETOUX
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131)
M. Julien GONDARD (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131)
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131, et N°2024/150)
Mme Cécile PORTE (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131, et N°2024/150)
M. Romain COQUERY (pour les votes des délibérations N°2024/144 à N°2024/147)
M. Francis GUERRIER (pour le vote de la délibération N°2024/145)
Mme Anne GHYSSENS (pour le vote de la délibération N°2024/145)
Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (pour le vote de la délibération N°2024/147)
M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2024/149)
M. Yannick TORRES (pour le vote de la délibération N°2024/150)
Mme Marie HOLVOET (pour le vote de la délibération N°2024/158)
M. Olivier MAGRO (pour le vote de la délibération N°2024/158)
Mme Anne-Sophie GUERIN (pour le vote de la délibération N°2024/159)

Membres n'ayant pas pris part au vote :

M. Yann MOREAU, M. Patrick GAUTHIER, M. Cédric THOMA (pouvoir Mme Audrey TAMBORINI) ne prennent pas part au vote de la délibération N°2024/147.

Secrétaire de Séance :

Mme Françoise BICHON-LHERMITTE

Références juridiques :

- **Les statuts de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau**

Rapporteur : M. Christophe BAGUET

Ce point a été présenté à la commission développement économique, tourisme, attractivité du 9 septembre 2024.

La Mission Locale a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans, déscolarisés ou en rupture avérée de scolarité. L'association accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes sur des questions liées à l'emploi, la formation, la santé, la mobilité, la citoyenneté et le logement. L'association agit également auprès des entreprises pour les informer et les conseiller dans leurs recrutements de jeunes (mise en place des contrats aidés, dispositif parrainage...).

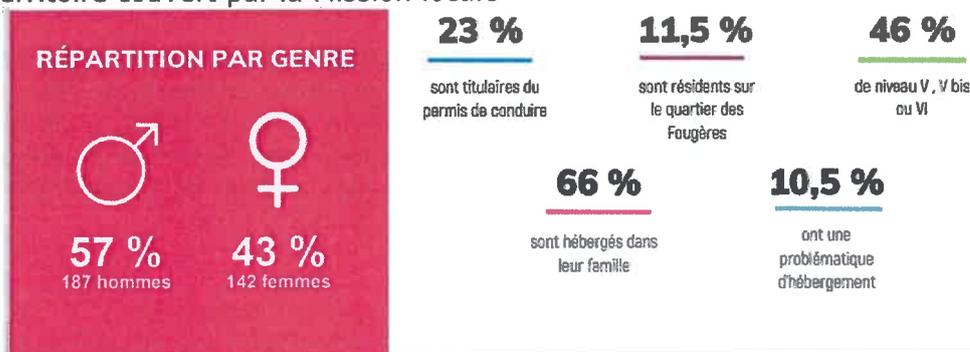
Outre la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, le territoire d'intervention de la Mission locale couvre les Communautés de communes Pays de Nemours, Moret Seine et Loing et Gatinais Val de Loing.

La structure est dotée d'une équipe de 15 personnes et a son siège à Nemours. Elle reçoit également les jeunes lors de permanences sur le Pays de Fontainebleau à Avon et à Fontainebleau.

Depuis 2017, à l'exception de l'année 2023, le Pays de Fontainebleau a apporté un soutien financier annuel d'un montant de 54 409 € à la Mission Locale de la Seine et du Loing. Ce montant correspond au cumul des adhésions des précédentes communautés qui y étaient adhérentes : Entre Seine et Forêt, Pays de Fontainebleau, Terres du Gâtinais. Pour mémoire, une adhésion directe de la Communauté d'agglomération à l'association conduirait à lui verser une cotisation s'élevant à 1.10 € par habitant, tel que prévu dans ses statuts.

En 2023 (bilan détaillé en annexe) :

- **329 jeunes accompagnés** (406 en 2021) sur 1 409 à l'échelle de l'ensemble du territoire couvert par la Mission locale



- **173 nouvellement inscrits** en 2023 (199 en 2021) sur 704 à l'échelle de l'ensemble du territoire couvert par la Mission locale

Situation des jeunes en sortie d'accompagnement :

TYPE DU SITUATION	NOMBRE D'ENTRÉES DANS LES MESURES
Emploi	146
Alternance	15
Formation	62
Immersion en entreprise (stage)	38
Service Civique	11
Scolarité	22
Autre (bénévolat / volontariat)	3

Aides financières mobilisées à destination des jeunes :

23 jeunes ont bénéficié de l'aide régionale au permis de conduire pour un montant de 29 900€ (sur 132 bénéficiaires inscrits à la ML)

80 jeunes ont bénéficié de l'allocation du Contrat d'Engagement Jeune pour un montant de 152 665€ (soit 23% de l'enveloppe 2023)

37 jeunes ont bénéficié de l'allocation PACEA pour un montant de 33 599€ (soit 28,5% de l'enveloppe 2023)

15 jeunes ont bénéficié du fond d'aide aux jeunes (FAJ) pour un montant de 2 517€ (soit 8% de l'enveloppe 2023)

28 jeunes ont bénéficié des chèques mobilité régionaux pour un montant de 2 372€ (soit 19% de l'enveloppe 2023)

La Mission Locale met à disposition des entreprises des salles et des bureaux afin de faciliter les recrutements. Un atelier CV de 3 heures est planifié hebdomadairement et des ateliers "Découverte du monde du travail, son mode de fonctionnement, ses règles et obligations" sont proposés aux jeunes le sont 1 fois tous les quinze jours. En plus de ces ateliers, un comédien intervient deux fois par mois pour travailler avec les jeunes sur l'expression, la prise de parole et la posture.

Une fois par mois, un atelier de coaching est proposé aux jeunes inscrits. Sur une durée de 5 jours, les jeunes apprennent à identifier leurs ressources, prendre conscience de leurs compétences et travaillent sur leur projet professionnel qui sera réaliste et réalisable.

La Mission Locale est co-pilote avec le Centre d'Information et d'Orientation d'Avon des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs » (PSAD). Cela constitue un mode de coordination partenarial des acteurs locaux de la formation, de l'insertion et de l'emploi, ainsi que des autres acteurs susceptibles de contribuer à la prise en charge des jeunes décrocheurs. En 2023, 39 jeunes ont été convoqués aux PSAD (cellules d'accueil), 29 se sont présentés ce qui représente 74% des jeunes concernés.

Projets spécifiques déployés en 2023 :

1- Ecoute psychologique :

2 professionnelles de la santé mentale reçoivent les jeunes du territoire sur rendez-vous au siège de l'association. Ces entretiens sont gratuits et confidentiels. En 2023, 21 jeunes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau ont bénéficié de cet accompagnement spécifique. 85 entretiens physiques ont été réalisés.

2- Bilan d'orientation professionnelle :

11 bilans d'orientation professionnelle individuels ont pu être réalisés pour des jeunes résidents sur la Communauté d'agglomération. Mené par des professionnels de l'orientation et psychologues, le bilan permet aux jeunes de faire le point sur leurs compétences et aspirations.

3- Séjour de remobilisation :

Un groupe de 10 jeunes est parti à la découverte de nouveaux environnements professionnels (maritime et agricole). Ainsi, ces jeunes ont pu découvrir une ferme marine et plonger dans l'univers végétal côtier. Ils ont pu découvrir différents métiers et rencontrer des professionnels passionnés. Au terme du séjour, les jeunes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé. A ce jour, 3 sont en formation, 4 sont en emploi et 3 toujours en accompagnement à la mission locale

Actions spécifiques projetées en 2024 :

1- Labellisation :

Inscrite dans la démarche de labellisation, la Mission Locale va rédiger son projet associatif qui devra fixer les priorités et les actions à mener pour y parvenir pour les quelques années à venir. La démarche poursuit trois objectifs :

- l'identification de l'action spécifique et innovante des Missions Locales avec les jeunes et les partenaires dans les territoires, dont les entreprises ;
- la garantie donnée aux financeurs et aux jeunes de la qualité et de la conformité de cette pratique commune et partagée par le réseau, s'appuyant sur un référentiel commun ;
- la valorisation de cette pratique, au sein du réseau national comme auprès des jeunes, des partenaires et des financeurs.

2- Mise en œuvre du projet de loi pour le plein emploi :

La loi pour le Plein Emploi du 18 décembre 2023 traduit une volonté du gouvernement de réduire le taux de chômage à près de 5% d'ici 2027 via la création de France Travail et du Réseau pour l'Emploi. Ce dernier est constitué des acteurs de l'insertion et de l'emploi notamment l'Etat, les collectivités locales, les missions locales, les organismes de placement spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et l'opérateur France Travail.

3- Actions pour lesquelles la subvention de la Communauté d'Agglomération viendrait en co-financement :

- Dispositif Décliv Emploi

Objectif : préparer les jeunes à entrer sur le marché du travail.

Ateliers animés par des prestataires.

Subventions :

31 000€ du Conseil départemental de Seine-et-Marne

15 000€ de la CAPF - 19% du coût du projet

- Plan local de santé jeunes 16 à 25 ans

Objectif : prévenir les troubles en matière santé mentale des jeunes en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

Recours à des professionnels : 3 psychologues dont 1 itinérante, prestataires pour des activités sportives, yoga...

Subventions :

20 000€ de l'ARS

9 409€ de la CAPF - 18.45% du coût du projet

- Jobs à la journée

Objectif : découvrir différents environnements professionnels et sensibiliser à la valeur travail pour renforcer l'employabilité des jeunes.

Missions rémunérées réalisés par des jeunes pour le compte d'employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités et leurs groupements...).

Subventions :

7 000€ de financements liés à la Politique de la ville

9 000€ du Conseil départemental de Seine-et-Marne

10 000 € de la CAPF - 30% du coût du projet

- Connexions jeunesse : aller vers les jeunes qualifiés "invisibles"

Objectifs : repérer les jeunes "hors radars » en allant à leur rencontre, faciliter l'accès aux droits, à la formation et à l'emploi, prévenir la marginalisation.

Recours à 1 éducateur spécialisé qui se déplace sur le territoire avec un minibus logoté.

Subventions :

36 700€ d'un Fonds de revitalisation

20 000€ de la CAPF - 16.9% du budget

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la convention d'objectifs, jointe, pour l'année 2024 avec la Mission locale de la Seine et du Loing prévoyant le versement d'un soutien financier de 54 409€,
- Autoriser M. le Président à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre,
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024

Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, de :

- Approuver la convention d'objectifs, jointe, pour l'année 2024 avec la Mission locale de la Seine et du Loing prévoyant le versement d'un soutien financier de 54 409€,

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-151-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

- Autoriser M. le Président à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre,
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024

Fait les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance

Françoise BICHON-LHERMITTE



Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le - 3 OCT. 2024
Date de mise en ligne le
Notification le - 3 OCT. 2024
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr